

38 — Nous avons copié hier dans le *Times*, en prenant la précaution de citer cette feuille, une lettre prétendue écrite à Paris, le 8 septembre, dans laquelle l'auteur rapporte une conversation qu'il prétend avoir eue la veille à Paris avec le docteur Antommarchi.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Morning-Chronicle* de ce jour :

« A l'éditeur du *Morning-Chronicle*.

« Monsieur, mon attention s'est portée ce matin sur une lettre insérée dans le *Times* au sujet d'une conversation relative à Bonaparte, que l'auteur de ladite lettre prétend avoir eue à Paris le 7 de ce mois avec le docteur Antommarchi. Afin d'empêcher que l'on ne vous en impose ainsi qu'au public, par une répétition de la lettre fabriquée et publiée comme venant de Sainte-Hélène, je vous dirai que le docteur Antommarchi est en ce moment à Londres, qu'il n'a pas quitté depuis son arrivée de Sainte-Hélène. La lettre en question est donc évidemment un faux, ayant pour objet de servir les vues particulières de quelque individu. »

(*Courier*.)

Moniteur

Dimanche 16 / 09 / 1821

13/09
— Il paraît, d'après un article inséré hier dans le *Times*, que l'auteur de la prétendue conversation avec le docteur Antommarchi, continue de vouloir en imposer au public sur le genre de vie et le caractère déployé par Napoléon dans ses derniers moments. Les lecteurs impartiaux n'auront pas de peine à reconnaître la plume déguisée d'où sont déjà sorties tant de nouvelles fabriquées; et nous pouvons les assurer, d'après les meilleures autorités, que les conversations détaillées dans la lettre sont aussi des fabrications.

(*Morning-Chronicle*.)

Moniteur

Dimanche 18 / 09 / 1821

Moniteur

Dimanche 10 septembre 1821

1295

Extrait d'une lettre de Rio-Janeiro, du 25 mai.

« Nous avons reçu par la voie de Buenos-Ayres de lettres du Chili, jusqu'à la date du 5 avril, qui contiennent, sur l'armée de San-Martin; des bruits auxquels nous n'ajoutons pas entièrement foi; cependant, il est certain que les frégates *la Minerve* et *le Montezuma* ont ramené au Chili trente officiers renvoyés par San - Martin, et on ajoute que d'autres étaient en état d'arrestation. (Sun.)

— Une affaire d'une nature très-singulière a été portée hier à la connaissance du bureau de police de Bow-Street. Le comte Bertrand, exécuteur testamentaire de Buonaparte, a comparu devant M. Birnie, accompagné de sir Robert Wilson, en vertu d'un mandat à l'effet de faire perquisition dans la maison du comte pour y rechercher un buste de Napoléon que le docteur Burton, ci-devant chirurgien de l'établissement de Sainte-Hélène, prétendait lui appartenir. Deux officiers de police, porteurs du mandat, et chargés de faire ladite perquisition, n'étant présentés dans le logement du comte, dans Leicester-Square, pour remplir leur mission, sir Robert Wilson qui s'y trouvait en ce moment, et le comte lui-même les pressèrent de ne pas agir avant qu'ils eussent eu une entrevue avec M. Birnie. Ce mandat ne pouvait, disent-ils, être que l'effet d'une méprise. Les officiers de police déférèrent civilement à cette demande.

Il paraît qu'après la mort de Buonaparte, le comte Bertrand s'était adressé au docteur Burton pour avoir un buste moulé en plâtre sur le corps du défunt, et qu'après avoir eu beaucoup de peine à se procurer des matériaux propres à cette opération, le docteur avait cependant trouvé du plâtre de mauvaise qualité, et était parvenu à mouler la figure en exigeant du comte la promesse d'en avoir une copie; promesse dont le docteur avait exigé l'exécution à son arrivée en Angleterre. Le comte avait répondu que le buste était la propriété de la famille du défunt dont il était l'exécuteur testamentaire, qu'en conséquence il ne se croyait pas autorisé à le livrer. Il avait offert au docteur une indemnité en argent pour sa peine; mais celui-ci avait rejeté cette offre avec indignation.

M. Birnie ayant fait prêter serment au comte Bertrand, qu'il était exécuteur testamentaire de Buonaparte, fit observer que cette affaire n'était pas de sa compétence, et que si le docteur persistait dans sa réclamation il fallait qu'il s'adressât à un autre tribunal. (Statesman.)

INTERIEUR.